

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020**

-----

L'an deux mille vingt, le dix décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

**PRÉSENTS :**

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, CHABAUD Mireille, CHAZELAS Laurence, CHAZELLE Anne-Sophie, COINDEAU Lucien, COMPERE Béatrice, COUCAUD Nadège, CROCI Eliane, DAUVERGNE Frédéric, DESROCHES Bernadette, GANDOIS Philippe, GERBAUD Alex, GRANET Thierry, LA DUNE Clément, LAURENCIER Noël, LEKIEFS Didier, MALAGNOUX Bruno, MURA Laure, PESQUE Aurabelle, PIEL Jean-Sébastien, PIQUE Clémence, RASOA FENOSOA Esther, ROY Didier, SEBBAH Julia, TARNAUD Nathalie, WACHEUX Christophe

**EXCUSÉES :**

PICHON Joëlle, adjointe au Maire, excusée représentée par Didier Lekiefs, conseiller municipal, jusqu'à son arrivée à 19 h09

SIMONNEAU Christelle, conseillère municipale, excusée représentée par Thierry Granet, adjoint au Maire, jusqu'à son arrivée à 19 h 13

TRICARD Stéphanie, conseillère municipale, excusée représentée par Bernadette Desroches, conseillère municipale.

L'assemblée désigne ensuite Mireille Chabaud, conseillère municipale, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la communication du rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement – année 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE d'acquiescer au prix symbolique de 1 euro, les parcelles appartenant à la SAS SOJUDIS, parcelles cadastrées Section AC n° 427, AC n° 428, AC n° 477, EK n° 464 et EK n° 466.

- DIT que les parcelles cadastrées Section AC n° 427, AC n° 428, AC n° 477, EK n° 464 et EK n° 466 seront incorporées au domaine public communal.

- DIT que les parcelles communales cadastrées Section EK n° 341 et EK n° 344 seront incorporées au domaine public communal.

- CHARGE Maître COULAUD de rédiger les actes notariés dont les frais sont à la charge de la Commune.

- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

- AUTORISE le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget Général dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget 2020 comme suit :

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Chapitre 20 jusqu'à | 400 000 € |
| Chapitre 21 jusqu'à | 300 000 € |
| Chapitre 23 jusqu'à | 184 608 € |

- DECIDE de verser l'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques, aux particuliers en ayant fait la demande, pour un montant total de 623 €

Le Conseil municipal, à la majorité, Mireille Chabaud, Laure Mura, Christophe Wacheux s'abstenant, Eliane Croci, Joëlle Pichon, Julia Sebbah, Philippe Gandois, Clément Ladune, Didier Lekiefs votant contre

- VALIDE les critères formalisés, permettant les arbitrages en termes d'avancement de grade, de nomination suite à concours, d'accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur et d'examen des candidatures dans le cadre de la promotion interne.

- DECIDE de poursuivre, en concertation avec les représentants du personnel, l'élaboration des lignes directrices de gestion notamment pour ce qui concerne les volets "Etat des lieux" et "stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines".

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de modifier les modalités d'application du compte épargne temps détaillées dans la délibération du 15 décembre 2016, suite à la modification de la réglementation :

Le CET peut dorénavant être alimenté dans la limite de 70 jours au lieu des 60 jours initialement prévus.

L'ensemble des autres modalités d'application du compte épargne temps restent inchangées.

- DECIDE de modifier la délibération du 14 avril 2017 et de préciser que l'indemnité pour travaux dangereux ne peut pas se cumuler avec le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

- DECIDE de modifier la délibération du 12 décembre 2016 et de préciser les groupes de fonction concernant les filières pour lesquelles les décrets d'application relatifs à l'octroi de l'IFSE sont parus postérieurement

- AUTORISE le Maire à signer les arrêtés individuels attribuant l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise)

- ACCORDE une subvention de projet de 450,00 € à l'association OCCE 87 Ecole de la République

- DECIDE de modifier le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2021

- APPROUVE, à compter du 1er janvier 2021, la revalorisation des loyers

- APPROUVE, à compter du 1er janvier 2021, la revalorisation des redevances de TDF, SCANDERE et LAVAURS.

- APPROUVE, à compter du 1er janvier 2021, la revalorisation de la redevance concernant la société Towercast

Le Conseil municipal, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud, votant contre

- ADOPTE le recueil des tarifs 2021 de la ville de Saint Junien

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.